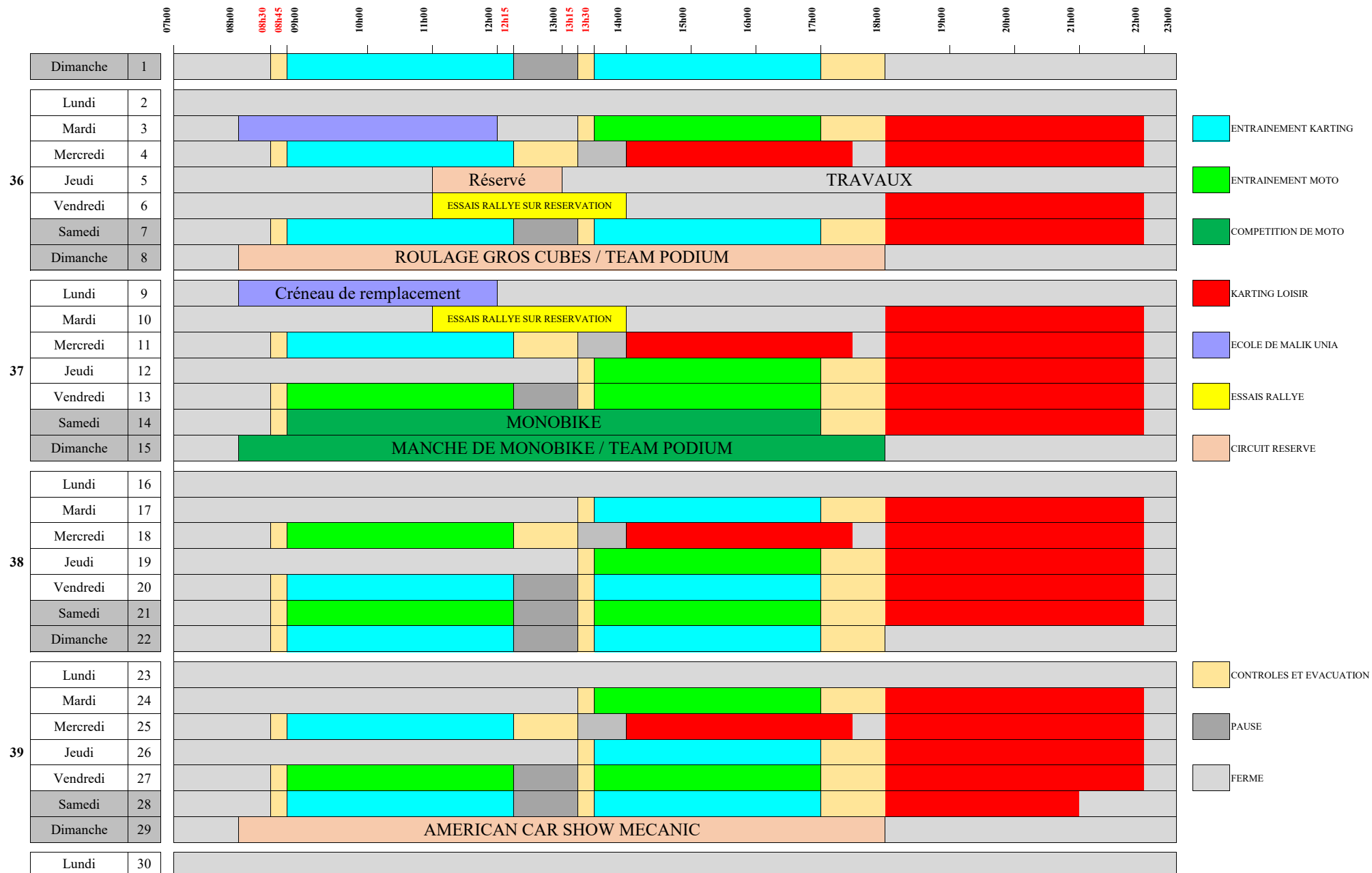




PLANNING PREVISIONNEL D'OCCUPATION SEPTEMBRE 2024*



* Planning provisoire, sous réserve de modification en fonction des réservations et des manifestations.

** Les périodes grisées permettent aux pilotes d'effectuer leurs contrôles administratifs auprès du chef de piste et d'installer et/ou de ranger leurs matériels et équipements. Les roulages sur piste se sont pas autorisés durant ces périodes.